



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Politique du logement

Question au Gouvernement n° 4787

Texte de la question

POLITIQUE DU LOGEMENT

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Bricout.

M. Jean-Louis Bricout. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Nous arrivons au terme de la législature : l'heure est au bilan et la fondation Abbé-Pierre n'est pas tendre. Votre politique du logement, c'est l'échec du quinquennat. Eh oui, comme on dit chez nous, c'est au pied du mur qu'on voit le Macron ! *(Sourires sur plusieurs bancs du groupe LR.)*

En matière de rénovation énergétique des logements, vous vous êtes entêtés à mener une politique par gestes successifs : une fois la chaudière, une fois les fenêtres, une fois la toiture. Cette méthode est inefficace. Atteindre 1 million de dossiers MaPrimeRénov', ça ne fera pas 1 million de rénovations. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe GDR.)*

Tous les professionnels du secteur l'affirment : des rénovations globales et performantes sont nécessaires. C'est d'ailleurs ce que nous avons proposé, avec mon collègue Boris Vallaud, au nom du groupe Socialistes et apparentés. Nous avons également suggéré un meilleur accompagnement des travaux par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), ainsi qu'un meilleur financement grâce à la création d'une subvention forfaitaire sur l'ensemble des travaux – une « PrimeRenov' plus », en quelque sorte –, le reste à charge étant financé au moyen d'une avance remboursée à la mutation du bien, qu'il s'agisse d'une vente ou d'une succession. Mais vous n'entendez rien et vous n'écoutez rien ! Le résultat est que la France n'atteindra pas la neutralité carbone d'ici à 2050.

En ce qui concerne les aides au paiement du loyer – qui continue, avec les charges, à grignoter le reste à vivre des ménages modestes –, vous avez dans un premier temps diminué de 5 euros l'aide personnalisée au logement (APL), avant de la désindexer et, pour finir, d'en réformer le mode de calcul, privant 1,4 million de bénéficiaires et diminuant son montant d'environ 73 euros.

Les bonnes politiques du logement ont vocation à concilier les grands enjeux de demain : les enjeux écologiques mais aussi économiques. Le bâtiment, c'est l'économie de proximité dans les territoires ; le logement, c'est la base du progrès social. Malheureusement, vous avez péché par omission ou par suffisance. Que répondez-vous aux millions de Français qui sont mal logés et mal chauffés ? Que répondez-vous à la fondation Abbé-Pierre ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et GDR.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la transition écologique.

Mme Barbara Pompili, ministre de la transition écologique. Je vous prie d'excuser l'absence d'Emmanuelle

Wargon, qui aurait été mieux à même de vous répondre, mais qui se trouve actuellement au Sénat.

Nous avons mené une politique volontariste en matière de logement tout au long de la législature. En premier lieu, s'agissant de la mise à l'abri, les crédits dédiés à l'hébergement et à l'accompagnement vers le logement ont augmenté de 1 milliard d'euros...

M. Boris Vallaud. Aïe, aïe, aïe !

Mme Barbara Pompili, ministreentre le dernier budget du précédent quinquennat et le budget pour 2022, ce qui permet de financer 200 000 places d'hébergement, soit un niveau historique.

M. Boris Vallaud. Non, non !

Mme Barbara Pompili, ministre . Nous avons également mis fin à la gestion dite au thermomètre, en maintenant ces places ouvertes toute l'année.

En outre, depuis le début du quinquennat, 330 000 personnes qui se trouvaient à la rue ou en hébergement ont accédé au logement, grâce au plan Logement d'abord lancé en 2018. Nous avons également renforcé le soutien au logement social et l'accès à un logement abordable. Au sortir d'une année 2020 marquée par la crise sanitaire, la construction a redémarré : plus de 470 000 permis de construire ont été délivrés en 2021. Afin de soutenir la construction de logements sociaux, nous avons conclu au début de l'année 2021, avec le mouvement HLM, la Caisse des dépôts (CDC) et Action logement, un accord instituant un niveau exceptionnel de 1,5 milliard d'aides à la pierre sur deux ans. Nous avons aussi instauré la compensation intégrale aux collectivités de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur le logement social, pour une durée de dix ans, ce qui est historique.

Ensuite, votre assemblée adoptera aujourd'hui, si vous le souhaitez, le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS), qui prévoit la pérennisation et l'adaptation des dispositions de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) qui arrivaient à terme en 2025.

Nous agissons, enfin, pour rendre notre modèle de construction plus durable et plus écologique, d'abord en favorisant la densité et le recyclage des friches, 750 millions d'euros ayant été alloués au fonds qui lui est dédié.

En matière de rénovation énergétique des bâtiments, monsieur le député, 660 000 dossiers ont été acceptés en 2021 et le Parlement a voté, dans la loi « climat et résilience », des primes qui financeront immédiatement une rénovation globale et complète, notamment favorisée par la définition qu'en donnera l'accompagnateur Rénov'. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Bricout](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4787

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Transition écologique

Ministère attributaire : Transition écologique

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 février 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 février 2022](#)